



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 72081

Texte de la question

M. Didier Gonzales attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation du centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges qui a pour mission de répondre aux besoins de la population du sud du Val-de-Marne et du nord de l'Essonne. Inauguré en 1971, cet établissement a évolué pour devenir un des plus importants de la région. Sa taille, comme son activité, est extrêmement importante. Ainsi, ce centre hospitalier gère en moyenne 70 000 urgences par an et l'on y procède à 160 000 consultations externes. Le CHI de Villeneuve-Saint-Georges est doté d'un SMUR et de services de coronarographie, de réanimation, de soins intensifs pour enfants et adultes, d'une maternité, sans oublier toutes les spécialités médicales et chirurgicales dont l'ophtalmologie, les urgences de spécialités et l'institut de formation en soins infirmiers. En outre, c'est un établissement dont la qualité des équipements n'est plus à démontrer, avec notamment la présence d'un IRM et de deux scanners. La direction de l'établissement souhaitait améliorer les infrastructures existantes (qui ont 40 ans) et offrir de nouveaux services, soit : la construction du nouveau bâtiment pôle femme-enfant-bloc opératoire ; la réhabilitation totale de l'immeuble de grande hauteur et ses services hébergés, c'est-à-dire ceux de médecine et de chirurgie dans les étages supérieurs, les consultations, les laboratoires et la pharmacie dans les étages inférieurs ; et la mise en sécurité générale des bâtiments. La construction du pôle femme-enfant démarre avec la pose de la première pierre le 16 février 2010. Cet ensemble constitue une structure qui permettra la création d'un service autonome d'urgences de pédiatrie. Il répond à un besoin d'amélioration de l'accueil et de la prise en charge de plus ou moins longue durée. Avec la construction de ce pôle, la surface du CHIV va doubler. Ces travaux dureront jusqu'en 2014. Par ailleurs, la gestion de cet hôpital est exemplaire : il a connu un excédent budgétaire en 2009, ce qui lui permet d'assurer une part du projet en autofinancement. Sur le montant total de ce projet, 98 millions d'euros sont aujourd'hui consolidés, l'hôpital recevant une aide financière régionale de 2,8 millions d'euros pour rembourser les emprunts nécessaires. La demande initiale du CHIV portait sur 5,5 millions d'euros par an ; il reste en effet 60 millions d'euros de financement du projet à consolider, que ce soit par un abondement de l'aide régionale ou au titre de la deuxième enveloppe du plan hôpital 2012. Il paraît nécessaire que la rénovation indispensable du CHIV bénéficie d'un accompagnement très fort de l'État. Par ailleurs, dans le cadre de cette rénovation, la direction du CHIV souhaite construire une unité psychiatrique séparée du bâtiment principal. Aujourd'hui, l'unité psychiatrique est située dans l'immeuble de grande hauteur. Pour des questions d'humanité et de sécurité (plusieurs départs de feu ont été récemment signalés dans cette unité), il semble urgent de créer une unité séparée. Au titre par exemple des crédits restants à consommer du plan santé mentale, un abondement de 100 000 à 200 000 euros par an permettrait la réalisation d'un tel équipement. La création d'une unité psychiatrique séparée libérerait plus de 30 lits de médecine dans le bâtiment principal, ce qui réduirait de moitié les 1 200 transferts annuels et rentabiliserait d'autant cet investissement. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement renforcera son soutien financier à ce projet majeur.

Données clés

Auteur : [M. Didier Gonzales](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72081

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 février 2010, page 1897

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)